

Nous sommes régulièrement en contact avec des donateurs qui souhaitent en savoir plus sur la possibilité de faire un legs. Voici des réponses à vos questions.

N'hésitez pas à interroger en toute confidentialité Anne-Françoise Taisne (01 44 83 88 55).



QU'EST CE QU'UN LEGS ?

Le legs est un engagement par testament. Il vous permet de décider de votre vivant la transmission au CFSI de tout ou partie de vos biens après votre décès. Il nous permet de mener, grâce à votre aide, l'un des programmes du CFSI.

QUELLE DÉMARCHÉ EFFECTUER ?

Le legs doit être inscrit dans un testament qui peut prendre deux formes :

- un testament olographe, écrit à la main qui doit être daté et signé. Votre notaire peut vous aider à le rédiger ;
- un testament authentique écrit et rédigé par votre notaire en présence d'un tiers.

Le legs peut être modifié ou annulé à tout moment. Il suffit de rédiger un nouveau testament annulant les dispositions antérieures.

QUE PEUT-ON LÉGUER ?

On peut léguer tous les éléments du patrimoine après distribution aux héritiers réservataires (enfants, petits-enfants, grands parents ou parents) : argent, portefeuille financier, meubles, appartements, maisons, bijoux, œuvres d'art, droits d'auteurs, brevets, etc.

Le legs peut aussi se concrétiser par une assurance vie dont le CFSI est le bénéficiaire.

L'AFFECTATION DU LEGS

Le legs peut être affecté globalement au CFSI ou plus particulièrement à l'une de ses trois missions sociales :

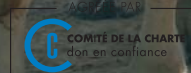
- le soutien à l'agriculture familiale : vous permettez à des familles paysannes de mieux se nourrir et vous contribuez à faire reconnaître le droit à l'alimentation ;
- le soutien à une économie sociale et solidaire : vous choisissez des programmes qui réduisent les inégalités et développent une économie au service de l'Homme ;
- le renforcement des associations locales : vous appuyez des hommes et des femmes qui s'unissent pour améliorer la situation des plus pauvres.

AVEC LE CFSI

- ➔ VOUS LUTTEZ CONTRE LA FAIM ET LA PAUVRETÉ en offrant à des familles les moyens de devenir autonomes.
- ➔ VOUS PRIVILÉGIEZ UN TRAVAIL SUR LA DURÉE avec des associations locales, proches des besoins des populations.
- ➔ VOUS PERMETTEZ À CES ASSOCIATIONS LOCALES DE PARTICIPER pleinement au développement de leur pays ou de leur région.

Depuis 50 ans, le CFSI soutient des actions réalisées par les organisations locales des pays en développement. Il mobilise à cet effet l'expérience et la compétence d'ONG françaises spécialisées en agriculture, élevage, artisanat, etc.

ASSOCIATION CRÉÉE EN 1960, RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



Le Courrier du CFSI

Durablement contre la faim - OCTOBRE 2010



AGIR ENSEMBLE POUR RÉDUIRE DURABLEMENT LA FAIM

BIRMANIE : QUAND LA MICROFINANCE GÉNÈRE DES REVENUS

RETOUR SUR 50 ANS DE LUTTE CONTRE LA FAIM

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES LES LEGS AU CFSI

www.cfsi.asso.fr



POUVONS-NOUS ACCEPTER QU'EN 2010, PLUS DE 925 MILLIONS DE PERSONNES SOUFFRENT DE LA FAIM À TRAVERS LE MONDE ?

PAR JEAN-LOUIS VIELAJUS, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL DU CFSI

L'énormité même de ce chiffre peut décourager. Pourtant, il est nécessaire d'agir car ces familles sont plongées dans la pauvreté, obligées de réduire leur portion alimentaire ou de sauter chaque jour un repas.

Agir, pour le CFSI, c'est s'engager dans la durée auprès des associations locales qui luttent contre la faim et la pauvreté. En effet, la solution à ces problèmes majeurs ne peut se faire que dans le temps.

Le CFSI agit pour réduire durablement la faim dans les pays les plus pauvres, particulièrement en Afrique. Des projets sont mûrement réfléchis entre des associations locales et françaises partenaires. Ils encouragent les familles rurales à

développer les cultures vivrières et accompagner la création de filières qui approvisionnent les familles pauvres en ville.

Le CFSI agit également pour que les plus pauvres aient un meilleur accès à des services essentiels, tels que la santé et l'éducation. Des projets sont réalisés dans ce sens. Ils encouragent les associations locales à unir leurs efforts pour être plus efficaces et mieux rendre service aux populations.

Nous avons besoin de votre soutien sans faille pour faire reculer la faim et la pauvreté et faire progresser les droits fondamentaux.

D'avance je vous en remercie sincèrement.

birmanie QUAND LA MICROFINANCE GÉNÈRE DES REVENUS

L'Etat du Chin, en Birmanie, est frontalier avec l'Inde. Il compte près de 450 000 habitants. L'économie est basée sur un système d'agriculture vivrière. Celle-ci est soumise à des contraintes liées à la déforestation, l'érosion des sols entraînant une diminution des terres cultivables. Les habitants doivent développer de nouvelles activités comme le montre Daw Ciin Hau Lum. Veuve à 39 ans, elle élève seule ses 4 enfants. Pour s'en sortir, elle a décidé d'adhérer à une institution de micro finance. Avec les prêts octroyés, elle a augmenté le stock de son échoppe. Progressivement, elle rembourse son emprunt. La marge de 10 %, qu'elle dégage des ventes, sert à acheter chaque année 18 sacs de riz destinés à la consommation familiale. Elle investit également dans des activités agricoles, comme par exemple dans un poulailler.

Les formations en gestion proposées en accompagnement de son crédit ne sont pas étrangères à son succès. Elle a appris à mieux gérer son magasin et à établir des prévisions. Elle a osé prendre quelques risques en achetant une machine à coudre. De nouvelles activités en perspective lui permettront de disposer de revenus complémentaires pour que ses enfants continuent à aller à l'école.

Ce projet est réalisé par le GRET, association membre du CFSI. Il s'inscrit dans le cadre du programme « économie sociale et solidaire ». Le CFSI apporte un soutien de 20 000 euros sur deux ans.



B. Moizo © IRD



© CFCF / CFSI / AL CONSTANTIN / GRDR

1960 - 2010 RETOUR SUR 50 ANS DE LUTTE CONTRE LA FAIM

1969-1980 : lutter contre la sécheresse au Sahel

Au début des années 70, la France découvre les images des conséquences de la sécheresse au Sahel. Le CFCF (ancien nom du CFSI) finance la distribution de vivres aux populations les plus isolées. Grâce au soutien de ses donateurs et à la mobilisation de plusieurs milliers d'écoliers qui collectent des fonds, il fournit également les moyens nécessaires pour la construction, par les habitants, d'une centaine de puits. Au Niger, au Bénin, au Burkina Faso, les actions concrètes pour soutenir les communautés paysannes se multiplient. Ainsi à Akaradé au Bénin, est mis en place un atelier où l'on forme les jeunes au travail manuel en réparant les outils des paysans. En parallèle, le CFCF finance la construction d'un magasin pour stocker et commercialiser les produits agricoles.

1987-2005 : Kafo Jiginew ou la micro finance accessible aux paysans

Au Mali au milieu des années 80, un paysan qui voulait investir pour la prochaine récolte ne pouvait compter sur personne. Fort de ce constat, le CFSI, en partenariat avec quatre organisations non gouvernementales européennes et la Fondation du Crédit Coopératif, a participé à la création de Kafo Jiginew, « L'union des greniers » en bambara. Kafo Jiginew a pu mettre en sécurité l'épargne locale et offrir des crédits pour financer des besoins économiques locaux. Les membres de Kafo Jiginew sont en très grande partie des agriculteurs. Ils empruntent de petites sommes, le plus souvent entre avril et mai pour acheter des équipements avant la campagne suivante. Ce partenariat dans la durée a été possible grâce au soutien des donateurs du CFSI. Il a contribué au développement et à la professionnalisation de ce réseau de caisses d'épargne et de crédit. Aujourd'hui, Kafo Jiginew est le plus grand réseau de micro finance au Mali. Il compte 164 guichets et 275 000 membres.

2009 - 2012 : produire et consommer local au Sénégal

En Casamance, la riziculture est pratiquée par toutes les familles pour assurer les besoins alimentaires. Depuis la sécheresse des années 1970, on assiste à une salinisation des terres qui menace la production. Les semences ne sont plus adaptées aux nouvelles conditions de culture. Le manque d'organisation de la filière, un appui insuffisant de l'État et des habitudes ancestrales qui conduisent à ne pas acheter les semences expliquent en partie les problèmes rencontrés par les habitants de cette région. Conscients de ces difficultés, les paysans ont souhaité mieux s'organiser. En 2009, 110 producteurs ont été formés à la gestion des semences et ont testé de nouvelles variétés. D'ici 2012, ce travail va être renforcé. Des formations sur la réglementation en matière de production de semences seront proposées et les quantités de semences disponibles seront multipliées par trois.

Ce projet est réalisé par le GRDR, association membre du CFSI, en partenariat avec des organisations sénégalaises. Il s'inscrit dans le cadre du programme « agriculture et alimentation ». Chaque année, le CFSI mobilise plus de 300 000 euros auprès de ses donateurs pour soutenir des initiatives en faveur de l'agriculture familiale et pour faire reconnaître le droit à l'alimentation.